

les négociations se termineront 30 jours après la proclamation de cette loi et les gens n'auront rien.

Les bloquistes parlent des responsabilités du gouvernement sur le plan fiscal, de transparence, de la nécessité de bâtir notre pays et d'agrandir l'aéroport Pearson, ainsi de suite. Comment peuvent-ils présenter une telle proposition qui ne fera qu'augmenter le coût du projet pour les contribuables canadiens et retarder encore son aboutissement?

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député de Saint-Hyacinthe—Bagot, au nom de tous ceux qui occupent ce fauteuil, je tiens à faire part au député de London—Est de mon appréciation et de mon respect devant le fait qu'il a retiré ses propos.

[Français]

M. Loubier: Monsieur le Président, j'accepte les excuses de mon collègue.

Pourquoi tenir une commission royale d'enquête? Je vais vous donner quelques raisons. La première, c'est pour répondre justement aux recommandations de M. Robert Nixon qui a mis en lumière un tas d'aspects, un tas d'incongruités. Il affirmait, à un moment donné, que les lobbyistes avaient joué un rôle très important dans toute cette histoire—là, de même que les amis du Parti conservateur et du Parti libéral aussi.

Alors, c'est pour faire la lumière sur cela et pour faire en sorte que les lobbyistes qui se promènent sur la Colline parlementaire, qui essaient d'influencer les ministres, qui essaient d'influencer les députés, qui essaient d'influencer les caucus, le premier ministre aussi, que ces lobbyistes se comportent comme des bons citoyens et qu'ils ne se comportent pas comme des magouilleurs, avec la complicité d'anciens hauts fonctionnaires liés de près au Parti libéral.

S'ils n'ont rien à se reprocher de l'autre côté de la Chambre, pourquoi refusent-ils d'avoir cette commission royale d'enquête, qui est une recommandation même du ministre des Transports, il n'y a pas si longtemps? Pourquoi ne voulez-vous pas la tenir, cette commission royale? De plus, je trouve que mon collègue fait preuve d'un cynisme absolu lorsqu'il dit qu'avec ce projet de loi, on ne graissera plus la patte à tous ceux qui en ont profité probablement dans d'autres projets, peut-être pas d'une ampleur comme celle de Pearson, mais dans d'autres, ailleurs, parce que les lobbyistes demeurent des lobbyistes professionnels partout, dans tous les dossiers fédéraux.

• (1635)

Pourquoi dit-il qu'il n'y a plus de graissage de patte dans ce projet—là, alors qu'il est précisé être à la discrétion du ministre des Transports d'indemniser ou non les parties intimées et que c'est à lui aussi que revient le choix du montant de l'indemnité à donner et à qui la donner? Imaginez-vous, c'est presque une dictature, c'est presque dictatorial.

Alors, je demanderais à mes collègues de cesser de se conduire avec ce cynisme, de cesser de se conduire comme des olibrius.

Initiatives ministérielles

M. John Nunziata (York—Sud—Weston): Monsieur le Président, je veux dire à mon collègue que je suis d'accord avec lui que nous avons besoin d'une enquête royale.

[Traduction]

Je tiens à dire au député que je suis d'accord avec lui et son parti sur la nécessité de tenir une enquête sur cette question, surtout à la lumière de ce que M. Nixon avait à dire.

Des voix: Bravo!

M. Nunziata: Je voudrais vous citer à nouveau ce qu'il déclarait dans son rapport. Il disait: «Valider un contrat inadéquat comme celui—là qui a été conclu de façon si irrégulière et, significativement, après manipulation politique, serait inacceptable.»

Il a ajouté que le rôle des groupes de pression était allé bien au-delà de ce qu'il considérait comme les activités appropriées de consultants auxquels les entreprises pouvaient avoir recours pour se mettre en rapport avec le gouvernement.

On pourrait presque conclure que ces activités étaient pratiquement criminelles. J'ai un très grand respect pour M. Nixon, mais il a effectué son enquête et rédigé son rapport en privé. Alors que nous étions dans l'opposition, puis au gouvernement, nous nous sommes plaints du processus qui avait conduit à la signature de ce contrat avec la Pearson Development Corporation.

M. Nixon a procédé à ses audiences en privé. À l'heure actuelle, M. Wright poursuit les négociations de la même façon et, en toute déférence, je tiens à dire que M. Nixon n'a nommé personne, mais qu'on aurait peut-être dû le faire pour que les Canadiens comprennent exactement ce qui s'est produit; ils sauraient ainsi si oui ou non des indemnités doivent être versées.

On nous dit dans ce projet de loi qu'on devrait indemniser certains pour les dépenses engagées. Selon moi, il ne devrait y avoir aucune indemnisation.

À la suite d'une enquête ou si les Canadiens sont mis au courant de tous les faits dans le cas présent, je suis persuadé qu'eux aussi jugeront qu'il est inutile d'indemniser les parties.

Je voudrais poser une question à mon collègue du Bloc québécois. À la lumière des renseignements qu'il a en main aujourd'hui, ne trouve-t-il pas comme moi qu'aucune indemnisation n'est nécessaire?

Dans l'affirmative, le Bloc québécois appuierait-il un amendement supprimant l'article 10 de ce projet de loi qui permet au ministre, en fait, d'obtenir un chèque en blanc pour rembourser leurs frais aux parties en cause?

[Français]

M. Loubier: Monsieur le Président, la suggestion du député sera étudiée au mérite par mon parti. Nous accueillons certes avec satisfaction la déclaration de l'honorable député, et nous sommes contents qu'il n'y ait pas que des marionnettes et des pantins de l'autre côté de la Chambre.

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de Saint-Hyacinthe de sa brillante intervention et des